

Conditions de l'offre "YOMOPEA" applicables à notre Plan Epargne Action en gestion pilotée (1)

Offre promotionnelle "YOMOPEA" valable du 17/07/2025 au 30/09/2025. Jusqu'à 200 € de prime offerte sous conditions* détaillées ci-dessous. La prime sera versée :

Sur le compte courant associé au compte Yomoni du client entre 30 et 90 jours après la réception totale des fonds sous réserve que le compte ouvert chez Yomoni par le client soit toujours alimenté et que la somme des apports et retraits soit au moins équivalent au montant du versement initial net minimum du palier dont il a bénéficié, sous réserve du respect des conditions de l'offre à la date du versement.

Offre valable pour une première adhésion au contrat Plan Epargne Action Yomoni en mandat d'arbitrage avec un versement initial net de 10 000€ minimum

En cas de rachat, partiel ou total, intervenant dans la première année du contrat, des frais de sortie équivalents à la prime versée (ou au différentiel de palier atteint) seront prélevés.

Le dossier complet devra être reçu et signé avant le 30 septembre 2025, la date de signature par voie électronique faisant foi. Offre non cumulable avec toute autre offre en cours, valable sous réserve de l'acceptation du dossier.

- Prime de 100 € valable uniquement pour un versement net initial de 10 000 € minimum et jusqu'à 24 999 €
- Prime de 125 € valable uniquement pour un versement net initial de 25 000 € minimum et jusqu'à 49 999 €
- Prime de 150 € valable uniquement pour un versement net initial de 50 000 € minimum et jusqu'à 99 999 €
- Prime de 200 € valable uniquement pour un versement net initial de 100 000 € minimum

Les montants investis présentent un risque de perte en capital. Ils ne sont pas garantis par l'assureur et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

*Offre valable du 17 Juillet 2025 au 30 Septembre 2025 inclus, pour les nouveaux clients et clients existants, pour une 1re adhésion au PEA Yomoni en mandat d'arbitrage avec un versement initial net de 10 000€ minimum. Le client devra renseigner le code "YOMOPEA" lors de son adhésion pour que l'offre soit valable.

Offre non cumulable avec toute autre offre en cours, limitée à une offre par personne et valable sous réserve de l'acceptation du dossier. Le dossier complet devra être reçu avant le 30 septembre 2025, la date de réception du dossier complet par voie électronique faisant foi. Le paiement de cette prime sera effectué sur le compte courant associé au compte Yomoni du client, entre 30 et 90 jours après la réception totale des fonds sous réserve que le compte ouvert chez Yomoni par le client soit toujours alimenté et que la somme des apports et retraits soit au moins équivalent au montant du versement initial net minimum du palier dont il a bénéficié, sous réserve du respect des conditions de l'offre à la date du versement.

En cas de sortie anticipée dans les 12 mois suivants l'ouverture du contrat, des frais de sortie équivalent à la prime versée, seront prélevés.

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle

